



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 30 juin 2025

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Schéma du développement des Transports en Commun en Site Propre (TCSP)

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 30 juin à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRÉSENTS :

Gilles BATESTI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean-Jacques BIAGGINI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Didier GRASSI, Mattea LACAVE, Jean-Charles LEONARDI, Serge LINALE, Florence LOMBARDO, Thérèse LORENZI, Emma MUSSIER, Julien MORGANTI, Marie-Hélène PADOVANI, Emmanuel PETRI-GUASCO, Martine PERFETTINI, Bruno POLIFRONI, Louis POZZO DI BORGO, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Pierre SAVELLI, Pierre-Baptiste SIMONI, Paul TIERI, Christelle TIMSIT

ONT DONNE POUVOIR :

Carulina COLOMBANI à Serge LINALE
Jeanne CALLIER à Michel ROSSI
Jean-Louis MILANI à Louis POZZO DI BORGO
Leslie PELLEGRINI à Pierre SAVELLI
Jean-Jacques PADOVANI à Marie-Hélène PADOVANI
Michel SIMONPIETRI à Marie Dominique GIAMARCHI

ABSENTS :

Emmanuelle de GENTILI, Christine MALAFRONTÉ, Jean Martin MONDOLONI, Philippe PERETTI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Jean-Michel SAVELLI, Gilles SIMEONI, Hélène SALGE, Françoise VESPERINI, Jean ZUCCARELLI

Pierre Baptiste SIMONI est désigné secrétaire de séance.

OBJET : Schéma du développement des Transports en Commun en Site Propre (TCSP)

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Bastia est compétente en matière d'aménagement de l'espace communautaire, notamment l'organisation de la mobilité ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 26 avril 2021 adoptant le Plan Global des déplacements de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant le projet des Transports Collectifs en Site Propre ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 9 décembre 2024 attribuant la concession de service public pour la gestion et l'exploitation des services de transport publics de la CAB « Via Bastia », à la Société des Autobus Bastiais jusqu'au 31 décembre 2031 ;

Considérant que le projet vise à améliorer la performance et l'attractivité du réseau de bus urbain par la mise en œuvre d'aménagement ciblés à travers le territoire de la Communauté d'Agglomération de Bastia avec notamment la création d'environ 1.3 Km de site propre dédié à la circulation des bus, l'équipement de 7 carrefours à feux pour y instaurer la priorité Bus et le réaménagement de 28 points d'arrêt, afin d'améliorer le confort d'attente et l'information des usagers ;

Considérant qu'en conséquence, il est proposé d'approuver le Schéma de développement des Transport en Commun en Site Propre (TCSP) ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire et le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

DÉCIDE (À la majorité) – Contre : M. Morganti

D'approuver l'opération d'aménagement des Transports en Commun en Site Propre (TCSP), correspondant à un cout prévisionnel des travaux de 9 800 000 € HT, un coût prévisionnel pour les études et diagnostics de 587 000 € HT, soit pour un coût prévisionnelle total de 10 387 000 € HT ;

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au budget principal de la Communauté d'Agglomération de Bastia AP 3001 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus



LE PRÉSIDENT

Louis Pozzo di Borgo
Louis POZZO DI BORGO